

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de POISAT

Numéro SIRET : 21380309100015

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE PRINCIPALE DE SAINT MARTIN D'HERES

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : Budget communal

ANNEE 2020

Code INSEE 38309	Commune de POISAT Budget communal	BP 2020
----------------------------	---	-------------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	2 196
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	917,58	0,00
2	Produit des impositions directes/population	600,18	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	903,25	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	516,05	0,00
5	Encours de dette/population	683,95	0,00
6	DGF/population	46,45	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	49,63%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	106,98%	0,00%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	57,13%	0,00%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	75,72%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

Commune de POISAT - 38 - Budget communal	BP 2020
--	---------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice 2019.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 110 000,00	2 003 540,65
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 106 459,35
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		2 110 000,00	2 110 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	646 449,88	696 858,44
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	614 550,12	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 564 141,56
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		1 261 000,00	1 261 000,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (4)		3 371 000,00	3 371 000,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	774 129,00	0,00	745 000,00	745 000,00	745 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
014	Atténuations de produits	24 721,00	0,00	33 000,00	33 000,00	33 000,00
65	Autres charges de gestion courante	178 100,00	0,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00
Total des dépenses de gestion courante		1 976 950,00	0,00	1 958 000,00	1 958 000,00	1 958 000,00
66	Charges financières	15 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00
67	Charges exceptionnelles	3 300,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	90 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 085 250,00	0,00	2 015 000,00	2 015 000,00	2 015 000,00
023	Virement à la section d'investissement (5)			0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	85 000,00		95 000,00	95 000,00	95 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		85 000,00		95 000,00	95 000,00	95 000,00
TOTAL		2 170 250,00	0,00	2 110 000,00	2 110 000,00	2 110 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 110 000,00
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverse	146 700,00	0,00	150 800,00	150 800,00	150 800,00
73	Impôts et taxes	1 426 200,00	0,00	1 481 200,00	1 481 200,00	1 481 200,00
74	Dotations, subventions et participations	219 750,00	0,00	211 540,65	211 540,65	211 540,65
75	Autres produits de gestion courante	90 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
Total des recettes de gestion courante		1 932 650,00	0,00	1 983 540,65	1 983 540,65	1 983 540,65
76	Produits financiers	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 000,43	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 934 653,43	0,00	1 983 540,65	1 983 540,65	1 983 540,65
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			20 000,00	20 000,00	20 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				20 000,00	20 000,00	20 000,00
TOTAL		1 934 653,43	0,00	2 003 540,65	2 003 540,65	2 003 540,65

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	106 459,35
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 110 000,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	75 000,00
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	82 000,00	36 736,80	31 800,00	31 800,00	68 536,80
204	Subventions d'équipement versées	208 000,00	180 482,26	11 500,00	11 500,00	191 982,26
21	Immobilisations corporelles	425 624,36	200 764,37	110 105,02	110 105,02	310 869,39
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	373 025,64	195 816,69	366 044,86	366 044,86	561 861,55
Total des dépenses d'équipement		1 088 650,00	613 800,12	519 449,88	519 449,88	1 133 250,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	110 000,00	0,00	107 000,00	107 000,00	107 000,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	750,00	750,00	0,00	0,00	750,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		160 750,00	750,00	107 000,00	107 000,00	107 750,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 249 400,00	614 550,12	626 449,88	626 449,88	1 241 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			20 000,00	20 000,00	20 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement				20 000,00	20 000,00	20 000,00
TOTAL		1 249 400,00	614 550,12	646 449,88	646 449,88	1 261 000,00
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						1 261 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	351 600,00	0,00	259 858,44	259 858,44	259 858,44
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		351 600,00	0,00	259 858,44	259 858,44	259 858,44
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	160 000,00	0,00	47 000,00	47 000,00	47 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	170 000,00	0,00	295 000,00	295 000,00	295 000,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions	357 204,20	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		687 204,20	0,00	342 000,00	342 000,00	342 000,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 038 804,20	0,00	601 858,44	601 858,44	601 858,44
021	Virement de la section de fonctionnement (4)			0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	85 000,00		95 000,00	95 000,00	95 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		85 000,00		95 000,00	95 000,00	95 000,00
TOTAL		1 123 804,20	0,00	696 858,44	696 858,44	696 858,44
+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						564 141,56
=						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						1 261 000,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	75 000,00
--	------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	745 000,00		745 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 000 000,00		1 000 000,00
014	Atténuations de produits	33 000,00		33 000,00
65	Autres charges de gestion courante	180 000,00		180 000,00
66	Charges financières	14 000,00	0,00	14 000,00
67	Charges exceptionnelles	3 000,00	0,00	3 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	95 000,00	95 000,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	40 000,00		40 000,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement - Total		2 015 000,00	95 000,00	2 110 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 110 000,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	107 000,00	0,00	107 000,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
19	Moins-Values de cession		20 000,00	20 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	68 536,80	0,00	68 536,80
204	Subventions d'équipements versés	191 982,26	0,00	191 982,26
21	Immobilisations corporelles (6)	310 869,39	0,00	310 869,39
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	561 861,55	0,00	561 861,55
26	Participations et créances (...) des participations	750,00	0,00	750,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
Dépenses d'investissement - Total		1 241 000,00	20 000,00	1 261 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 261 000,00
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	50 000,00		50 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	150 800,00		150 800,00
73	Impôts et taxes	1 481 200,00		1 481 200,00
74	Dotations, subventions et participations	211 540,65		211 540,65
75	Autres produits de gestion courante	90 000,00	0,00	90 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	20 000,00	20 000,00
	Recettes de fonctionnement - Total	1 983 540,65	20 000,00	2 003 540,65

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 106 459,35

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 2 110 000,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	47 000,00	0,00	47 000,00
13	Subventions d'investissement	259 858,44	0,00	259 858,44
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		95 000,00	95 000,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement - Total	306 858,44	95 000,00	401 858,44

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 564 141,56

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068 295 000,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 1 261 000,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	774 129,00	745 000,00	745 000,00
6042	Achats prestations de services (autres que terrains à aménager)	92 000,00	100 000,00	100 000,00
60611	Eau et assainissement	10 000,00	11 000,00	11 000,00
60612	Énergie - Électricité	80 000,00	80 000,00	80 000,00
60622	Carburants	5 000,00	4 000,00	4 000,00
60623	Alimentation	7 000,00	7 000,00	7 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	500,00	500,00	500,00
60631	Fournitures d'entretien	8 000,00	8 000,00	8 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	20 000,00	17 000,00	17 000,00
60633	Fournitures de voirie	4 000,00	3 000,00	3 000,00
60636	Vêtements de travail	4 000,00	2 500,00	2 500,00
6064	Fournitures administratives	4 500,00	4 000,00	4 000,00
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	100,00	6 000,00	6 000,00
6067	Fournitures scolaires	7 000,00	7 500,00	7 500,00
6068	Autres matières et fournitures	12 000,00	12 000,00	12 000,00
611	Contrats de prestations de services	297 209,00	280 000,00	280 000,00
6132	Locations immobilières	15 000,00	12 000,00	12 000,00
6135	Locations mobilières	4 500,00	3 000,00	3 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	10 000,00	5 000,00	5 000,00
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	20 000,00	20 000,00	20 000,00
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	5 000,00	5 000,00	5 000,00
615231	Entretien et réparations voiries	25 000,00	25 000,00	25 000,00
615232	Entretien et réparations réseaux	2 000,00	2 000,00	2 000,00
61551	Matériel roulant	5 000,00	5 000,00	5 000,00
61558	Autres biens mobiliers	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6156	Maintenance	28 720,00	28 000,00	28 000,00
6168	Autres primes d'assurance	8 000,00	8 000,00	8 000,00
6182	Documentation générale et technique	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	7 000,00	7 000,00	7 000,00
6188	Autres frais divers	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	2 000,00	700,00	700,00
6226	Honoraires	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6228	Divers		500,00	500,00
6231	Annonces et insertions	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6241	Transports de biens	1 000,00	3 000,00	3 000,00
6247	Transports collectifs	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6248	Divers	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6251	Voyages et déplacements	500,00	500,00	500,00
6257	Réceptions	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6261	Frais d'affranchissement	7 000,00	7 000,00	7 000,00
6262	Frais de télécommunications	10 000,00	8 000,00	8 000,00
627	Services bancaires et assimilés	300,00	300,00	300,00
6281	Concours divers (cotisations...)	1 500,00	2 000,00	2 000,00
6288	Autres services extérieurs	13 800,00	13 000,00	13 000,00
63512	Taxes foncières	25 000,00	16 000,00	16 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
6218	Autre personnel extérieur	1 700,00	2 000,00	2 000,00
6331	Versement de transport	17 000,00	11 000,00	11 000,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	12 000,00	12 000,00	12 000,00
6411	Personnel titulaire	530 000,00	535 000,00	535 000,00
6413	Personnel non titulaire	105 000,00	107 000,00	107 000,00
64168	Autres emplois d'insertion	20 000,00	25 000,00	25 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	109 300,00	110 000,00	110 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	140 000,00	135 000,00	135 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	8 000,00	6 000,00	6 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	35 000,00	35 000,00	35 000,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	2 000,00	3 000,00	3 000,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	5 000,00	4 000,00	4 000,00
64731	Versées directement	12 000,00	12 000,00	12 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6488	Autres charges	1 000,00	1 000,00	1 000,00
014	Atténuations de produits	24 721,00	33 000,00	33 000,00
739211	Attributions de compensation	6 721,00	15 000,00	15 000,00
739223	Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	18 000,00	18 000,00	18 000,00
65	Autres charges de gestion courante	178 100,00	180 000,00	180 000,00
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels ..	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6531	Indemnités	66 000,00	70 000,00	70 000,00
6532	Frais de mission	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	1 000,00	1 000,00
65548	Autres contributions	31 500,00	36 000,00	36 000,00
657362	CCAS	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	65 000,00	59 000,00	59 000,00
65888	Autres	1 600,00	1 000,00	1 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		1 976 950,00	1 958 000,00	1 958 000,00
66	Charges financières (b)	15 000,00	14 000,00	14 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	15 000,00	14 000,00	14 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	3 300,00	3 000,00	3 000,00
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	1 500,00	1 200,00	1 200,00
6714	Bourses et prix	1 800,00	1 800,00	1 800,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)	90 000,00	40 000,00	40 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		2 085 250,00	2 015 000,00	2 015 000,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)	85 000,00	95 000,00	95 000,00
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	85 000,00	95 000,00	95 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		85 000,00	95 000,00	95 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		85 000,00	95 000,00	95 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 170 250,00	2 110 000,00	2 110 000,00

+	RESTES A REALISER 2019 (11)	0,00
+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
=	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 110 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

Commune de POISAT - 38 - Budget communal	BP 2020
--	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges	50 000,00	50 000,00	50 000,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	50 000,00	50 000,00	50 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	146 700,00	150 800,00	150 800,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	700,00	800,00	800,00
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	5 000,00	5 000,00	5 000,00
70632	A caractère de loisirs	47 000,00	50 000,00	50 000,00
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseigne	75 000,00	75 000,00	75 000,00
70878	par d'autres redevables	19 000,00	20 000,00	20 000,00
73	Impôts et taxes	1 426 200,00	1 481 200,00	1 481 200,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	1 270 000,00	1 318 000,00	1 318 000,00
73211	Attribution de compensation	6 000,00	0,00	0,00
73212	Dotations de solidarité communautaire	96 000,00	96 000,00	96 000,00
7343	Taxe sur les pylônes électriques	14 000,00	14 000,00	14 000,00
7368	Taxe locale sur la publicité extérieure	200,00	200,00	200,00
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publi	40 000,00	53 000,00	53 000,00
74	Dotations, subventions et participations	219 750,00	211 540,65	211 540,65
7411	Dotations forfaitaire	90 000,00	82 000,00	82 000,00
74121	Dotation de solidarité rurale	20 000,00	20 000,00	20 000,00
744	FCTVA	5 000,00	8 000,00	8 000,00
7473	Départements	200,00	0,00	0,00
74751	GFP de rattachement	50,00	0,00	0,00
7478	Autres organismes	60 000,00	55 000,00	55 000,00
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncièr	1 500,00	1 540,65	1 540,65
74835	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitat	35 000,00	35 000,00	35 000,00
7488	Autres attributions et participations	8 000,00	10 000,00	10 000,00
75	Autres produits de gestion courante	90 000,00	90 000,00	90 000,00
752	Revenus des immeubles	90 000,00	90 000,00	90 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		1 932 650,00	1 983 540,65	1 983 540,65
76	Produits financiers (b)	3,00	0,00	0,00
764	Revenus des valeurs mobilières de placement	3,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	2 000,43	0,00	0,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 000,43	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 934 653,43	1 983 540,65	1 983 540,65
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)		20 000,00	20 000,00
7768	Neutralisation des amort. des subventions d'équipement versées (20 000,00	20 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			20 000,00	20 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 934 653,43	2 003 540,65	2 003 540,65

+

RESTES A REALISER 2019 (10)	0,00
-----------------------------	------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	106 459,35
---	------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 110 000,00
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

Commune de POISAT - 38 - Budget communal		BP	2020
III - VOTE DU BUDGET		III	
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES		A2	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	82 000,00	31 800,00	31 800,00
2031	Frais d'études	80 000,00	29 800,00	29 800,00
2033	Frais d'insertion	2 000,00	2 000,00	2 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	208 000,00	11 500,00	11 500,00
2041512	GFP de rattachement - Bâtiments et installations	200 000,00	3 500,00	3 500,00
2046	Attributions de compensation d'investissement	8 000,00	8 000,00	8 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	425 624,36	110 105,02	110 105,02
21311	Hôtel de ville	15 000,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	63 000,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	32 000,00	5 000,00	5 000,00
2135	Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	154 000,00	35 105,02	35 105,02
21534	Réseaux d'électrification	3 500,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	60 000,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	10 000,00	25 000,00	25 000,00
2184	Mobilier		25 000,00	25 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	88 124,36	20 000,00	20 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	373 025,64	366 044,86	366 044,86
2313	Constructions	373 025,64	366 044,86	366 044,86
Total des dépenses d'équipement		1 088 650,00	519 449,88	519 449,88
16	Emprunts et dettes assimilées	110 000,00	107 000,00	107 000,00
1641	Emprunts en euros	110 000,00	107 000,00	107 000,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	750,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	750,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	50 000,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	50 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		160 750,00	107 000,00	107 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		1 249 400,00	626 449,88	626 449,88
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)		20 000,00	20 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)		20 000,00	20 000,00
198	Neutralisations amortissements subventions d'équipement versées		20 000,00	20 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	0,00
2313	Constructions		0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE			20 000,00	20 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 249 400,00	646 449,88	646 449,88

+

RESTES A REALISER 2019 (11)	614 550,12
-----------------------------	------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 261 000,00
--	--------------

Commune de POISAT - 38 - Budget communal		BP	2020
III - VOTE DU BUDGET		III	
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES		B1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	351 600,00	259 858,44	259 858,44
1311	Etat et établissements nationaux	40 000,00	53 000,00	53 000,00
1312	Régions	12 000,00	6 000,00	6 000,00
13151	GFP de rattachement	5 760,00	0,00	0,00
1323	Départements	152 840,00	27 000,00	27 000,00
13251	GFP de rattachement		37 000,00	37 000,00
1327	Budget communautaire et fonds structurels	107 000,00	107 000,00	107 000,00
1348	Autres	34 000,00	29 858,44	29 858,44
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		351 600,00	259 858,44	259 858,44
10	Dotations, fonds divers et réserves	330 000,00	342 000,00	342 000,00
10222	F.C.T.V.A.	160 000,00	47 000,00	47 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	170 000,00	295 000,00	295 000,00
024	Produits de cessions	357 204,20	0,00	0,00
Total des recettes financières		687 204,20	342 000,00	342 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		1 038 804,20	601 858,44	601 858,44
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	85 000,00	95 000,00	95 000,00
28031	Amortissements des frais d'études	9 500,00	11 500,00	11 500,00
2804111	Etat - Biens mobiliers, matériel et études	500,00	0,00	0,00
28041412	Communes du GFP - Bâtiments et installations	500,00	1 000,00	1 000,00
28041512	GFP de rattachement - Bâtiments et installations		6 000,00	6 000,00
28041582	Autres groupements - Bâtiments et installations	10 500,00	11 000,00	11 000,00
28046	Attributions de compensation d'investissement		2 000,00	2 000,00
28051	Concessions et droits similaires	1 500,00	1 000,00	1 000,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	500,00	500,00	500,00
281318	Autres bâtiments publics	9 500,00	7 500,00	7 500,00
281533	Réseaux câblés	500,00	500,00	500,00
281571	Matériel roulant	6 000,00	5 500,00	5 500,00
28182	Matériel de transport	6 500,00	4 500,00	4 500,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	6 500,00	6 500,00	6 500,00
28184	Mobilier	8 000,00	7 500,00	7 500,00
28188	Autres immobilisations corporelles	25 000,00	30 000,00	30 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		85 000,00	95 000,00	95 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
2031	Frais d'études		0,00	0,00
2033	Frais d'insertion		0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		85 000,00	95 000,00	95 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		1 123 804,20	696 858,44	696 858,44

Commune de POISAT - 38 - Budget communal	BP 2020
--	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

	+
RESTES A REALISER 2019 (10)	0,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	564 141,56
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 261 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalizations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	
---	--

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Commune de POISAT - 38 - Budget communal	BP	2020
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE CREDITS DE TRESORERIE (1)	A2.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

Commune de POISAT - 38 - Budget communal	BP	2020
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)	A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actu-riel					
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					2 167 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					2 167 000,00									
00002074	Société AMALLIA	25/12/2008		25/12/2009	148 500,00	F		1.0	1.0		A	X	N	A-1
00002075	Société AMALLIA	23/09/2010		15/10/2011	74 250,00	F		1.0	1.0		A	X	N	A-1
A01100741	Agence CAISSE EPARGNE DES ALPES	25/11/2010		25/02/2016	900 000,00	C	EURIBOR	2.35	0.36316		T	P	N	A-1
1199540	Etablissement CAISSE DEPOTS CONSIG. PARIS	02/09/2011		01/10/2012	470 000,00	F		2.05	1.50528		A	X	N	A-1
1416223	Société AMALLIA	15/03/2012		15/08/2013	74 250,00	F		1.0	1.0		A	X	N	A-1
00001489430	Etablissement Crédit Agricole Sud Rhône Alpes	18/10/2017		27/02/2018	500 000,00	F		1.2	1.18935		T	C	N	A-1
Total général					2 167 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2020											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2020	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		1 501 964,77					106 158,04	18 582,49	0,00	453,33
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 501 964,77					106 158,04	18 582,49	0,00	453,33
00002074	N	0,00		99 120,14	18,92	F		1.0	4 762,89	991,20	0,00	0,00
00002075	N	0,00		54 252,41	20,75	F		1.0	2 334,53	542,52	0,00	0,00
A01100741	N	0,00		529 887,29	35,33	F		0.36316	45 988,87	4 716,61	0,00	0,00
1199540	N	0,00		326 519,25	15,75	F		1.50528	17 449,90	6 693,64	0,00	0,00
1416223	N	0,00		58 852,32	22,58	F		1.0	2 288,53	588,52	0,00	0,00
00001489430	N	0,00		433 333,36	12,83	F		1.18935	33 333,32	5 050,00	0,00	453,33
Total général		0,00		1 501 964,77					106 158,04	18 582,49	0,00	453,33

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2020 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A2.4

Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	6					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	1 501 964,77					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2020 après opérations de couverture éventuelles.

Commune de POISAT - 38 - Budget communal	BP 2020
--	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap, floor, tunnel, swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)	A2.6

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668 .

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 300,00€			11/05/2016
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	2031	5	11/05/2015
Linéaire	2051	2	11/05/2015
Linéaire	21578	5	11/05/2015
Linéaire	2158	5	11/05/2015
Linéaire	2182 Matériel de transport	10	11/05/2015
Linéaire	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	5	11/05/2015
Linéaire	2184 Mobilier	10	11/05/2015
Linéaire	2188 Autres immobilisations corporelles	10	11/05/2015

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
TOTAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès.....; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS (1)	A5

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		107 000,00	107 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		107 000,00	107 000,00
1641	Emprunts en euros	107 000,00	107 000,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	107 000,00	614 550,12	D001 0,00	721 550,12

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		142 000,00	III 142 000,00
Ressources propres externes de l'année (a)		47 000,00	47 000,00
10222	Dotations, fonds divers et réserves	47 000,00	47 000,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		95 000,00	95 000,00
28031	Amortissements des frais d'études	11 500,00	11 500,00
28041412	Communes du GFP - Bâtiments et installations	1 000,00	1 000,00
28041512	GFP de rattachement - Bâtiments et installations	6 000,00	6 000,00
28041582	Autres groupements - Bâtiments et installations	11 000,00	11 000,00
28046	Attributions de compensation d'investissement	2 000,00	2 000,00
28051	Concessions et droits similaires	1 000,00	1 000,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	500,00	500,00
281318	Autres bâtiments publics	7 500,00	7 500,00
281533	Réseaux câblés	500,00	500,00
281571	Matériel roulant	5 500,00	5 500,00
28182	Matériel de transport	4 500,00	4 500,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	6 500,00	6 500,00
28184	Mobilier	7 500,00	7 500,00
28188	Autres immobilisations corporelles	30 000,00	30 000,00
024	Produits de cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	142 000,00	0,00	564 141,56	295 000,00	1 001 141,56

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 721 550,12
Ressources propres disponibles	IV 1 001 141,56
Solde	V = IV - II (6) + 279 591,44

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir=I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir=I - (II+III)

Commune de POISAT - 38 - Budget communal	BP	2020
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)	A9

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :		
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés
DEPENSES (a)				
Dépenses nettes (a-c)				
RECETTES (b)				
Recettes nettes (b-d)				

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre

Commune de POISAT - 38 - Budget communal	BP	2020
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II	1 983 540,65
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II	0,00%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS 8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)	

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

Commune de POISAT - 38 - Budget communal	BP	2020
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne « Dette en capital 01/01/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 01/01/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement		Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L. 2311-7 du CGCT)	B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

Libellé de la recette :							
Reste à employer au 01/01/N :							
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
Reste à employer au 31/12/N :							

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :				0,00			
TOTAL Recettes				TOTAL Dépenses			
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :							

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020

C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		5,9	0,8	6,7	0	0	0
Attaché principal	A	1	0	1	0	0	0
Rédacteur	B	0	0	0	0	0	0
Rédacteur principal 1e classe	B	2	0	2	0	0	0
Adjoint administratif principal 1e classe	C	0	0	0	0	0	0
Adjoint administratif 1ère classe	C	0	0	0	0	0	0
Adjoint administratif principal 1e classe	C	1,9	0	1,9	0	0	0
Adjoint administratif principal 2e classe	C	0	0,8	0,8	0	0	0
Adjoint administratif territorial	C	1	0	1	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE (c)		6,8	0	6,8	0	0	0
Technicien principal 1e classe	B	1	0	1	0	0	0
Adjoint technique principal 1e classe	C	1	0	1	0	0	0
Adjoint technique principal 2e classe	C	3	0	3	0	0	0
Adjoint technique territorial	C	0,8	0	0,8	0	0	0
Agent maîtrise principal	C	1	0	1	0	0	0
FILIERE SOCIALE (d)		0	0,8	0,8	0	0	0
Agent spéc. ppal 2cl écoles mat	C	0	0,8	0,8	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0	0	0	0	0	0
ATSEM principal 2°cl	C	0	0	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE (h)		0	0,8	0,8	0	0	0
Adjoint du patrimoine	C	0	0,8	0,8	0	0	0
Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	C	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION (i)		0	0,85	0,85	0	0	0
Adjoint animation principal 1ère classe	C	0	0	0	0	0	0
Adjoint territorial d'animation	C	0	0,85	0,85	0	0	0

Commune de POISAT - 38 - Budget communal	BP	2020
---	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020	C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE POLICE (j)		0	0	0	0	0	0
Brigadier chef principal	C	0	0	0	0	0	0
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		12,7	3,25	15,95	0	0	0

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

Commune de POISAT - 38 - Budget communal	BP	2020
---	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020	C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)	C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

Commune de POISAT - 38 - Budget communal	BP 2020
--	---------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE (1)	C3.2

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Commune de POISAT - 38 - Budget communal	BP 2020
--	---------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

Commune de POISAT - 38 - Budget communal	BP 2020
--	---------

IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
TOTAL						

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le Maire,
A Poisat, le 09/03/2020
Le Maire,

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 19
VOTES : Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.
A Poisat, le 09/03/2020

Date de convocation : 04/03/2020

Les membres du Conseil Municipal,

ABDICHE Zohra	
ARNOL Eric	
BURGUN Micheline	
BUSTOS Ludovic	
CHAIX Marie	
DE SAINTIGNON Paul	
DI GENNARO Jean-Philippe	
DONNET Martine	
FANTON Hervé	
GABREL Grégory	
LOMBARDO Nathalie	
LUCIANI Thierry	
MENDUNI Sandrine	

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

MINARD Jean-Louis	
PIGEON Isabelle	
PUGNALE Nelly	
SIRAND Claude	
VIANDE Romuald	
WAGER David	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A Poisat, le 09/03/2020

SOMMAIRE

I. Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières
p.3 B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections
p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

- p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
p.13 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
p.15 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
p.17 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
p.19 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – ANNEXES

Jointes

Sans Objet

A - Eléments du bilan

- p.20 A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
p.21 A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes
p.23 A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux
p.24 A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
p.25 A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
p.27 A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
p.28 A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes
p.29 A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements
p.30 A4 - Etat des provisions
p.31 A5 - Etalement des provisions
p.32 A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
p.33 A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
p.34 A8 - Etat des charges transférées
p.35 A9 - Détails des opérations pour le compte de tiers

B - Engagements hors bilan

- p.36 B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement
p.37 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement
p.38 B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail
p.39 B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé
p.40 B1.5 - Etat des autres engagements donnés
p.41 B1.6 - Etat des engagements reçus
p.42 B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget
p.43 B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
p.44 B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
p.45 B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

- p.46 C1 - Etat du personnel
p.49 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier
p.50 C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement
p.51 C3.2 - Liste des établissements publics créés
p.52 C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
p.53 C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures

- p.54 D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes
p.55 D2 - Arrêté et signatures

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)